

Le 27 juillet 2025

La maison d'arrêt d'Aurillac connaît actuellement des heures difficiles.

Si nous avons déjà partagé nos difficultés concernant la pénurie de personnel sur la structure, nous tenons à tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme. S'il persiste un manque de surveillants de détention, de moniteur de sport, de poste fixe, nous manquons maintenant d'un agent technique. À noter que, pour diverses raisons, trois agents récemment mutés à Aurillac n'ont pour le moment pas pris leurs postes, prolongeant ainsi nos difficultés en ressources humaines.

Poste clé dans un établissement vieillissant, il est urgent de compenser la démission de l'agent technique survenue avant l'été. La liste des réparations s'allonge de jour en jour.... Nous remercions par ailleurs un officier qui s'est temporairement réinventé monteur d'appareil de musculation ou encore un brigadier-chef encadrement en plombier.

Toujours dans le domaine des travaux, **l'UFAP UNSa Justice Aurillac** souhaite appuyer une alerte lancée par un surveillant de détention concernant l'état général des portes de cellules. Elles sont, pour plusieurs d'entre elles, fissurées et il nous semble légitime qu'une attention particulière soit portée quant à leurs sauvegardes voir leurs restaurations.

Nous tenons à remercier les agents des divers établissements qui ont répondu à notre appel au secours en nous renforçant sur les mois de juin et juillet, mais sommes particulièrement inquiets de constater que nous en serons dépourvus sur le mois d'août. Cela se traduit par des factions en effectif réduit et, pour **l'UFAP UNSa Justice Aurillac** il est inadmissible que seulement 3 agents soient positionnés sur un service d'autant plus un dimanche et aggravé par un contexte de surpopulation carcéral maintenant connu de tous.

**l'UFAP UNSa Justice Aurillac** implore Monsieur le Chef d'établissement d'insuffler un élan de solidarité en demandant aux agents de tous corps et toutes fonctions de combler les postes vacants en détention et d'appliquer le principe du minimum « un agent par poste de travail ». Il en va de la sécurité des agents et de l'établissement.

**l'UFAP UNSa Justice Aurillac** demande que le poste d'agent technique soit abondé de toute urgence.

**l'UFAP UNSa Justice Aurillac** demande qu'un audit des portes de cellules soit réalisé.

Pour **l'UFAP UNSa Justice Aurillac**  
B.DEFRANCE